AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de construction et d'exploitation d'une centrale agrivoltaïque au sol, lieu-dit «Lestang» - 82800 BIOULE, portant sur la demande de délivrance d'un permis de construire

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 13 octobre 2026 à 09h00 au vendredi 13 novembre 2026 à 12h00, sur le territoire de la commune de Bioule, relative à la demande de la SASU BIOULE PV, filiale de TSE ENERGY portant sur le sujet sus-visé.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :
- au format papier et en version dématérialisée à la mairie de Bioule aux horaires habituels d'ouverture au public,
- via le lien : https://www.registre-dematerialise.fr/7684/

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :
- soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Bioule,
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bioule, 3 rue de la Mairie – 82800 BIOULE,
- soit sur par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7684@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur, M. Philippe BON, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Bioule : mardi 13 octobre 2026, de 09h00 à 12h00 ; mercredi 28 octobre 2026, de 14h00 à 17h00 ; vendredi 13 novembre 2026, de 09h00 à 12h00.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Adams GNANHO – adams.gnanho@tse.energy

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bioule et sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de délivrance du permis de construire de la centrale agrivoltaïque au sol projetée, par arrêté préfectoral.